



Saint-Charles-de-Bourget

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

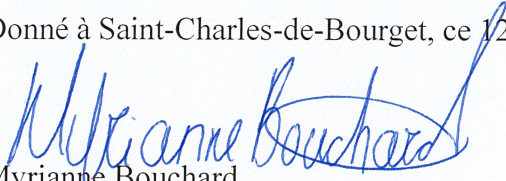
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Madame Myrienne Bouchard,
Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité :

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 396.22

Lors de la session régulière du 5 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement 396.22 ayant pour objet de décréter l'exécution de travaux au chemin de tolérance Val-Menaud pour une somme de **7 830 \$ plus taxes applicables** et l'imposition d'une compensation payable par les propriétaires du secteur pour en assumer le coût.

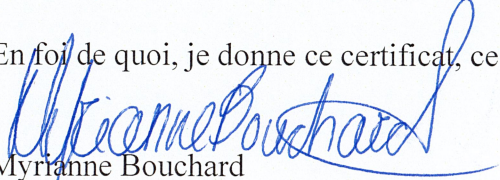
Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 12^e jour du mois de décembre deux-mille-vingt-deux.


Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 17 h le 12 décembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de décembre deux-mille-vingt-deux.


Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière